

# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

## COMMUNES DE MARCONNE, CONTES ET HESDIN

### PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE RYSSEN

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 26 octobre 2021, une enquête publique aura lieu, pendant 15 jours consécutifs, **du lundi 15 novembre au 29 novembre 2021 inclus**, sur le territoire des communes de Marconne, Contes et Hesdin. Le siège d'enquête est fixé en mairie de Hesdin.

Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau, par la Communauté de Communes des 7 Vallées, en vue de la réalisation du projet d'aménagement de la Friche Ryssen et notamment la création et l'aménagement du pôle santé sur la friche Ryssen Sud située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny sur les communes de Hesdin et Marconne.

Monsieur Jacques BOURNOUVILLE, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Lille ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête en mairie de Marconne, Contes et Hesdin, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Hesdin (8 place d'Armes, 62140 HESDIN) ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête. Les observations reçues par le commissaire enquêteur par courrier électronique seront également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies, pour recevoir ses observations et propositions, aux dates, heures et lieux suivants :

- le lundi 15 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie d'HESDIN (espace Christian Petit)
- le jeudi 18 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 en mairie de CONTES ;
- le mercredi 24 novembre 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, en mairie de MARCONNE ;
- le lundi 29 novembre de 14h00 à 17h00 en mairie d'HESDIN (espace Christian Petit) ;

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête et de se munir d'un stylo. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Mme Isabelle Barrois, Communauté de Communes des 7 Vallées, Responsable du pôle Développement et Aménagement du territoire, 03.21.90.06.50, 7 Vallées Entreprises, 52 rue du Fond de Lianne, 62990 Beaurainville.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rendre son rapport relatif à son déroulement et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Marconne, Contes et Hesdin ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Après l'accomplissement des formalités précitées, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau.